

Fiche de données de sécurité

Terre de Sienne naturelle Pbr7

Code de produit: PS-MI0020

Département: pigments secs oxydes de fer

C.A.S. : 1309-37-1, 14807-96-6, 546-93-0, 14808-60-7



Section: 1 Identification

Nom du produit :	Pigment d'oxyde de fer naturel
Compagnie:	KAMA pigments 7442 St-Hubert Montréal Québec, H2R 2N3 phone : 514 272 2173 email : info@kamapigment.com
Usages recommandés:	Pigment à utiliser dans les, couleurs d'artiste, peintures, matériaux colorants. Ne pas utiliser pour les encres à tatouage, les cosmétiques ou autre application médicale.

Section: 2 Identification des dangers

RÉSUMÉ DES DANGERS:	
dangers, Guide rapide:	inhalation de poussière du produit peut endommager les poumons, cancérigène possible
Canada:	SIMDUT D2A
U.S.A.:	HMIS Santé – 1, Feu – 0, Réactivité – 0
TOXICITÉ:	
Effets exposition aiguë	pas d'effet
Absorption cutanée	nul
Contact oculaire	la poussière peut être un irritant mécanique
Inhalation	la poussière peut être un irritant mécanique, causant toux et/ou éternuements
Ingestion	inconnu; probablement pas d'effet – pas une voie d'exposition industrielle.
Effets, exposition chronique	
Général	exposition prolongée à la poussière chez les mineurs de minerai de fer a entraîné l'accumulation d'oxyde de fer dans les poumons; une forme de pneumoconiose bénigne a été associée à des niveaux élevés d'exposition à la poussière d'oxyde de fer
Sensibilisation	pas un sensibilisateur chez l'homme ou l'animal
Cancérigène / agent tumorigène	l'oxyde de fer est pas considéré comme un agent tumorigène ou cancérigène chez les humains ou les animaux silice cristalline est considéré comme cancérigène pour l'homme composants restants sont ni tumorigens ni cancérigènes chez les humains ou les animaux
Effet sur la reproduction	aucun effet connu chez les humains ou les animaux
Mutagène	aucun effet connu sur les humains ou les animaux
Synergistique	inconnu
LD50 (oral)	inconnu

LD50 (peau)
LC50 (inhalation)

inconnu
inconnu

Éléments de l'étiquette SGH



Mention d'avertissement

Danger

Classe SGH

Cancérogénicité-Cat. 1
Cancérogénicité-Cat. 1A
Toxicité pour certains organes cibles -expositions répétées-Cat. 1

Mentions de danger

H350 Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence

P201 – Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P281 – Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P308 + P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Section: 3 composition/ information sur les ingrédients

COMPOSÉS	CAS #	%	LD50(mg/kg) ORAL	LD50 (mg/kg) PEAU	LC50 ppm INHALATION
Oxyde de fer (Fe ₂ O ₃)	1309-37-1	77 – 79	>10,000	inconnu	inconnu
Silicate de magnésium (talc)	14807-96-6	7 – 8	inconnu	inconnu	inconnu
Magnesite (MgCO ₃)	546-93-0	6 – 6.5	inconnu	inconnu	inconnu
Silice cristalline (SiO ₂)	14808-60-7	0.4 – 0.5	inconnu	inconnu	inconnu
Autre non-dangereux	non dispo.	8 – 9	inconnu	inconnu	inconnu

Section: 4 Premiers soins

PEAU:	Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et ne pas réutiliser jusqu'à ce que bien lavés ou nettoyés
YEUX:	Laver les yeux avec beaucoup d'eau, tenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin sans délai en cas d'irritation.
INHALATION:	Retirer de la zone contaminée rapidement. ATTENTION: sauveteur ne doit pas se mettre en danger! Si la respiration arrête, administrer la respiration artificielle et consulter un médecin sans tarder.
INGESTION:	Donner de l'eau pour diluer le produit. Ne pas faire vomir (REMARQUE ci-dessous). Garder la victime au calme. En cas de vomissements, abaissez la tête de la victime dessous des hanches pour éviter l'inhalation de vomissures. Demander de l'aide médicale rapidement.
NOTE:	Inhalation accidentelle de matériel vomi peut sérieusement endommager les poumons. Le danger est plus grand que le risque d'empoisonnement par absorption de cette substance relativement faible toxicité. L'estomac ne doit être vidée que sous surveillance médicale, et après l'installation d'une voie respiratoire afin de protéger les poumons.

Section: 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Point d'éclair	ne peut brûler
Temperature d'auto ignition	ne peut brûler
Flammable Limits	ne peut brûler
Produits de combustion	aucun
Firefighting Precautions	que pour les matériaux soutenant le feu; pompiers doivent porter l'ARA
Accumulation de charge statique	ne peut brûler, non applicable

Section: 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précaution contre les fuites	pas nécessaire matériau solide
Manipulation d'un déversement	pelletier soigneusement (ne pas créer de poussière) ou aspirer le produit déversé; saupoudrer les résidus avec composé balayant antipoussière, balayer, pelletier et stocker dans des récipients fermés pour l'élimination

Section: 7 Manutention et stockage

Éviter l'humidité. Pas d'autres exigences particulières d'entreposage.

Section: 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

VALEURS D'EXPOSITION: COMPOSÉ

	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Oxyde de fer	5 mg/m ³ (poussière & vapeurs)	10 mg/m ³ (poussière & vapeurs)	5 mg/m ³ (poussière & vapeurs)
Silicate de magnésium (Talc)	2 mg/m ³ (respirable)	20 mppcf, < 1% quartz	2 mg/m ³ (respirable)
Magnesite	10 mg/m ³ (total)	15 mg/m ³ (total) 5 mg/m ³ (respirable)	10 mg/m ³ (total) 5 mg/m ³ (respirable)
Silice cristalline	0.05 mg/m ³ (respirable) 0.025 mg/m ³ (SiO)	inconnu	0.05 mg/m ³ (respirable)

Ventilation	ventilation mécanique peut être nécessaire pour maintenir la poussière dans l'air sous TWA; selon les procédures de manipulation
-------------	--

NOTE:	La silice cristalline est considérée comme un cancérigène humain. Des contrôles d'ingénierie doivent être en place pour éliminer ou au moins réduire la formation de poussière. Si la formation de poussière se produit, la ventilation doit être installée pour l'éliminer à la source.
-------	--

mains	pas de gants de protection spéciaux requis
yeux	lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux – toujours protéger les yeux
vêtements	pas de vêtement protecteur spécial requis
Respirateur	NIOSH masque à poussière approuvé

Section: 9 Propriété physiques et chimiques

Odeur et Apparence	poudre jaune inodore
Seuil de l'odeur	inconnu
Pression De Vapeur	aucun ne sera pas vaporisé
Taux d'évaporation (Butyl Acetate=1)	ucun pas volatil
Densité de la vapeur (air = 1)	5.5 (seulement théorique)
Ebullition	inconnu
Point de fusion	1565 °C / 2849 °F – Fe ₂ O ₃ seulement
Densité	3.0
Solubilité dans l'eau	insoluble
Viscosité	non applicable –substance solide
pH	6.0
poinds moléculaire	non disponible

Section: 10 Stabilité et réactivité

Dangereusement réactif avec	inconnu
Stabilité	stable; ne se polymérisera pas
Se décompose en présence de	le carbone brûlant (Fe ₂ O ₃)
Produits de décomposition	fer et monoxyde de carbone / dioxyde de carbone
Sensible à l'impact mécanique	non

Section: 11 Données toxicologiques

Oxyde de fer:

danger immédiat pour la vie ou la santé: 2500 mg / cu m (comme Fe) / poussières d'oxyde de fer et de fumées, comme Fe /

Les normes OSHA: Limite d'exposition admissible: Tableau Z-1 de 8 heures Temps moyen pondéré: 10 mg / cu m. / Fumées /

Recommandations du NIOSH: Recommandé Valeurs limites d'exposition: 10 Hr pondérée dans le temps moyen: 5 mg / cu m. / Poussières d'oxyde de fer et de la fumée, comme Fe / NIOSH a conclu que la documentation citée par OSHA était insuffisante pour soutenir le projet de PEL (comme une MPT de 8 heures) de 10 mg / cu m pour rouge. / Rouge /

Seuil limite:

8 h Durée moyenne pondérée (TWA): 5 mg / cu m. / Fer poussière d'oxyde et de fumées (Fe₂O₃), sous forme de Fe / Limite Excursion Recommandation: Excursions dans les niveaux d'exposition des travailleurs peuvent dépasser trois fois le TLV-TWA pour pas plus d'un total de 30 minutes au cours d'une journée de travail, et en aucun cas ils ne doivent dépasser cinq fois la TLV-TWA, à condition que la TLV-TWA ne soit pas dépassée. La poussière d'oxyde de fer et de fumées (Fe₂O₃), sous forme de Fe / A4; Non classé comme cancérigène pour l'homme. / Poussières d'oxyde de fer et de fumées (Fe₂O₃), sous forme de Fe / 2005 Avis de modification escomptés: Ces substances, leurs valeurs et leurs notations correspondantes, comprennent ceux pour lesquels (1) une limite est proposé pour la première fois, (2) un changement de la valeur adoptée est proposé, (3) la rétention comme un NIC est proposé, ou (4) le retrait de la Documentation et adopté TLV est proposé. Dans chaque cas, les propositions doivent être considérés comme des valeurs d'essai au cours de la période, ils sont sur le NIC. Ces propositions ont été ratifiées par le Conseil d'administration ACGIH et resteront sur la carte réseau pour environ un an après cette ratification. Si, au cours de l'année, le Comité estime ni ne reçoit les données de fond qui changent son avis scientifique concernant un TLV NIC, le Comité peut alors approuver sa recommandation au conseil d'administration de l'ACGIH pour adoption. Si le Comité estime ou reçoit des données de fond qui changent son avis scientifique concernant un TLV NIC, le Comité peut modifier sa recommandation au conseil d'administration ACGIH pour que l'affaire soit être conservé ou retiré de la carte réseau. 8 h Temps moyen pondéré (TWA): 5 mg / cu m); fraction respirable; Notations: A4; Non classé comme cancérigène pour l'homme; TLV Basis-critique Effet (s): sidérose pulmonaire.

Magnésite:

Ancien PEL de l'OSHA pour la magnésite était de 15 mg / m³, mesurée en tant que particules totales; cette limite était générique de l'Agence pour toutes les poussières et les particules. L'ACGIH a une TLV-TWA de 10 mg / m³, mesurée également que les particules totales. Les PEL proposées pour la magnésite sont de 8 heures TWA de 10 mg / m³ (particules totales) et 5 mg / m³ (fraction inhalable). Dans la règle finale, toutefois, l'OSHA est en conservant son ancienne limite de particules total de 15 mg / m³ pour la magnésite. Magnésite se produit sous forme de poudre blanche.

La magnésite est considéré à la fois par l'OSHA et l'ACGIH comme étant l'une des poussières qui "ne produisent pas de maladie organique significatif ou effet toxique quand les expositions sont maintenues sous contrôle raisonnable» (ACGIH 1986 / Ex. 1-3). L'exposition à des niveaux excessifs de la magnésite en milieu de travail

provoque une irritation de la membrane muqueuse ou la peau résultant soit d'un contact avec la magnésite ou de lui-même les opérations de nettoyage rigoureuses nécessaires pour éliminer la poussière. NIOSH, le seul intervenant sur cette substance, n'a pas suffisamment examiné les effets de l'exposition à la magnésite (Ex. 8-47, tableau N4). OSHA est en conservant ses 8 heures TWA PEL de 15 mg / m³ TWA pour la magnésite, mesurée en particules totales; 5 mg / m³ TWA limite pour la fraction respirable est également conservé. L'Agence conclut que ces limites protéger les travailleurs contre le risque significatif de la peau, les muqueuses, et d'autres irritation physique

Silice cristalline:

Recommandations du NIOSH: limite d'exposition recommandée: Silice cristalline: 10 h Temps moyen pondéré: 0,05 mg / cum, fraction respirable. NIOSH considère que la silice cristalline est un cancérigène professionnel potentiel. Valeurs limites: 8 h Durée moyenne pondérée (TWA): 0,05 mg / cu m, fraction respirable / silice cristalline Quartz / A2; Cancérigène pour les humains. / Silice cristalline Quartz / 8 h Durée moyenne pondérée (TWA): 0,05 mg / cu m, fraction respirable / Silice cristalline cristobalite Time / 8 h moyen pondéré (TWA): 0,1 mg / cu m, fraction respirable, comme quartz / silice cristalline Tripoli / Limite Excursion Recommandation: Excursions dans les niveaux d'exposition des travailleurs peut excéder trois fois la TLV-TWA pour pas plus d'un total de 30 minutes au cours d'une journée de travail, et en aucun cas ils ne doivent dépasser cinq fois la TLV-TWA, à condition que la TLV-TWA est pas dépassée. / Silice cristalline quartz, la cristobalite, la tridymite et Tripoli / 2005 Avis de modification escomptés: Ces substances, leurs valeurs et leurs notations correspondantes, comprennent ceux pour lesquels (1) une limite est proposé pour la première fois, (2) un changement de la valeur adoptée est proposé, (3) la rétentio comme un NIC est proposé, ou (4) le retrait de la Documentation et adopté TLV est proposé. Dans chaque cas, les propositions doivent être considérés comme des valeurs d'essai au cours de la période, ils sont sur le NIC. Ces propositions ont été ratifiées par le Conseil d'administration ACGIH et resteront sur la carte réseau pour environ un an après cette ratification. Si, au cours de l'année, le Comité estime ni ne reçoit les données de fond qui changent son avis scientifique concernant un TLV NIC, le Comité peut alors approuver sa recommandation au conseil d'administration de l'ACGIH pour adoption. Si le Comité estime ou reçoit des données de fond qui changent son avis scientifique concernant un TLV NIC, le Comité peut modifier sa recommandation au conseil d'administration ACGIH pour que l'affaire soit être conservé ou retiré de la carte réseau. 8 h Durée moyenne pondérée (TWA): 0,025 mg / cu m (fraction respirable); Notations: A2-carcinogène humain suspecté; TLV Basis-critique Effet (s): la silicose, la fibrose. / alpha-quartz et de cristobalite / 2005

Section: 12 Données écologiques

Bioaccumulation	ce produit ne peut pas se bioaccumuler
Biodégradation	ce produit est relativement inerte et ne se dégrade pas
dégradation abiotique	ce produit est relativement inerte et ne subira pas de dégradation abiotique
Mobilité dans le sol, l'eau	ce produit est insoluble dans l'eau et ne se déplace pas dans le sol et l'eau
Toxicité Marine	aucune donnée

Section: 13 Données sur l'élimination

Élimination des déchets	ne pas déverser dans les égouts, ce produit est pas un déchet dangereux; peuvent être jetés dans une décharge contrôlée à moins que des réglementations locales l'interdise
contenants	Les barils doivent être réutilisés. Reconditionnement et tes de pression par un réparateur licencié avant la réutilisation. Seaux doivent être évacués et soigneusement séchés avant le broyage et le recyclage. GRV (Les grands récipients pour vrac): test de pression et Recertifier bouteille en polyéthylène à 30 mois. Remplacer à 60 mois (5ans). Inspecter, test de pression et recertification des conteneurs en acier tous les 5 ans. Ne jamais couper, percer, souder ou meuler sur ou près de ce récipient, même s'il est vide

Section: 14 informations relatives au transport

Canada TDG	PIN ONU-pas réglementé pour le transport
U.S.A. 49 CFR	PIN ONU-pas réglementé pour le transport
Polluant marin	pas un polluant marin
Numéro d'urgence	Newalta (800) 567-7455

Section: 15 Informations sur la réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du RPC et du SGH et la fiche signalétique contient toutes les informations requises.

Canada DSL:	sur l'inventaire
US TSCA:	sur l'inventaire
Europe EINECS:	sur l'inventaire

Section: 16 Autres renseignements

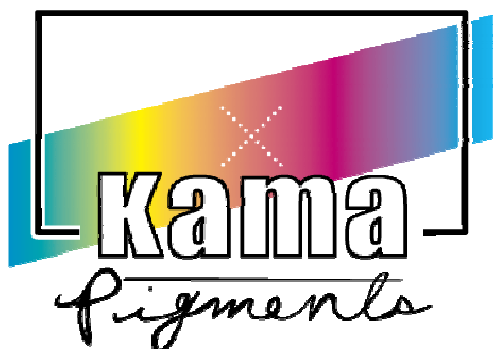
Références	Fiches signalétiques du fabricant.
Préparé par	Kama pigments.

Avis au lecteur:

Kama Pigment renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Kama Pigment ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kama Pigment. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.



Dernière révision: 2023-12-18